



COMMUNE DE WOUSTVILLER  
Département de la Moselle

**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES  
LORS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 31 MARS 2026**

N°	OBJET	DECISIONS
2026/031	Délibération relative aux délégations consenties au maire par le conseil municipal	Approuvé à l'unanimité des voix des membres présents
2026/032	Indemnités de fonction du Maire et des adjoints proposant de fixer les taux comme suit : - Le Maire = 43 % - Les Adjoints = 16,50 %	Approuvé à l'unanimité des voix des membres présents
2026/033	Création des commissions communales, fixation du nombre de membres présents et désignation des membres.	Approuvé à l'unanimité des voix des membres présents
2026/034	Vote du taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026 : -TFPB : 28 % (part communale : 13,74 % - part départementale 14,26 %) -TFPNB : 33,29 % - TH : 14,81 %	Approuvé à l'unanimité des voix des membres présents
2026/035	Encadrement des poursuites pour le recouvrement des créances communales par le service de gestion comptable - autorisation préalable soumise à partir de 100 €	Approuvé à l'unanimité des voix des membres présents
2026/036	Motion de soutien aux école de la commune et opposition à toute prévision de fermeture de classe	Approuvé à l'unanimité des voix des membres présents
2026/037	Modalités de réalisation des heures supplémentaires et complémentaires des agents de la collectivité	Approuvé à l'unanimité des voix des membres présents
2026/038	Désignation du correspondant défense : Mme Céline FOSSE	Approuvé à l'unanimité des voix des membres présents
2026/039	Révision des modalités d'attribution des subventions aux associations communales : montant forfaitaire fixé à 250 € + 20 € par enfants licenciés de - 18 ans domicilié dans la commune	Approuvé à l'unanimité des voix des membres présents
2026/040	Révision des modalités de caution pour la mise à disposition de garnitures : - caution fixée à 500 € (somme forfaitaire) - remboursement au prix d'achat neuf si matériel détérioré inutilisable ou non restitué	Approuvé à l'unanimité des voix des membres présents
2026/041	Modalités de révision des tarifs des charges locatives : délibération regroupant l'ensemble des révisions de charges locatives sur la base des coûts réels facturés à la commune par les fournisseurs ou prestataires concernés	Approuvé à l'unanimité des voix des membres présents

La secrétaire de séance,  
Sylvie PARZYBOK-GALERA

Woustviller, le

Monsieur le Maire,  
Christophe MILLER

31/03/2026

